

Sommaire de l'évaluation de l'exonération de remboursement du prêt d'études pour les médecins de famille et le personnel infirmier

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un télécriteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2024

Pour des renseignements sur les droits de reproduction : droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF

Nº de cat. Em20-183/2-2024F-PDF

ISBN 978-0-660-68999-9



Sommaire de l'évaluation de l'exonération de remboursement du prêt d'études pour les médecins de famille et le personnel infirmier



À propos du programme

- L'exonération de remboursement du prêt d'études canadien pour les médecins de famille et le personnel infirmier fait partie du Programme canadien d'aide financière aux étudiants. Elle a été élaborée dans le cadre de l'initiative du gouvernement du Canada de 2012 à 2013 faisant suite à l'annonce du budget de 2011.
- L'exonération prévoit une remise partielle du prêt d'études pour les professionnels de la santé admissibles, y compris les médecins de famille, le personnel infirmier et les infirmiers praticiens, qui ont travaillé dans une collectivité rurale ou éloignée mal desservie.



Principales constatations et données

- Depuis la création de l'exonération en 2013 à 2014, 17 921 bénéficiaires ont profité de celle-ci, et un montant de prêt totalisant 172,2 millions de dollars a été annulé (au 31 mars 2022).
- Une faible proportion de bénéficiaires visés (non-bénéficiaires) sont plus au fait des détails de l'exonération. De plus, le degré de sensibilisation à l'exonération varie chez divers sous-groupes de professionnels et d'étudiants.
- Depuis la création de l'exonération, les bénéficiaires ont fourni des services à un nombre croissant de collectivités partout au pays.
- Des facteurs autres que l'exonération, comme le niveau d'endettement, le coût de la vie ou les motivations personnelles, influent sur la décision de travailler dans des collectivités désignées.



Recommandations

L'évaluation de l'exonération donne lieu aux recommandations suivantes :

- Explorer les possibilités de sensibilisation pour mieux faire connaître l'exonération aux intervenants clés, en particulier les bénéficiaires visés.
- Explorer l'élaboration d'outils pour aider à mesurer et à surveiller systématiquement l'exonération.

[L'évaluation complète du Programme d'exonération du remboursement des prêts d'études au Canada pour les médecins de famille et les infirmières est maintenant disponible.](#)

